



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs reduits

Question écrite n° 2520

Texte de la question

M. Paul Mercieca attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a propos des degradations des conditions de transports par train, pour les enfants partant en sejour collectif. De plus en plus, la SNCF delaisse sa mission de service public, impose aux organisateurs de tourisme social, des couts en augmentation difficilement previsibles, des itineraires aleatoires, des horaires variables, les voitures les moins confortables. Devant ces difficultes, de nombreux organisateurs de sejours sont contraints de se tourner vers le transport routier, ce qui, en periode estivale, multiplie les risques d'accidents. En consequence, il lui demande quelles interventions, mesures urgentes, il compte prendre pour ameliorer le transport collectif des enfants, cet ete, par le train, dans les meilleures conditions de cout, de confort, de securite.

Texte de la réponse

Selon la loi d'orientation des transports interieur et son cahier des charges, la SNCF a pour objet d'exploiter, d'amenager et de developper le reseau national selon les principes du service public et est tenue d'assurer l'equilibre global de son exploitation. S'agissant des voyages en groupe, elle propose des prestations adaptees aux besoins dont la remuneration doit lui permettre d'equilibrer les charges correspondantes. L'organisation des voyages de groupe fait l'objet d'un suivi permanent de la part des services du ministere de l'equipement, du transport et du tourisme et l'attention de la SNCF a ete appelee sur ce dossier du fait des problemes rencontres par certains organisateurs de voyage en groupe pour cet ete. La SNCF s'emploie actuellement a surmonter ces difficultes. La qualite de la solution qui peut etre proposee aux organisateurs de voyages en groupe depend largement du delai dont la SNCF dispose pour instruire la demande. L'etablissement public doit tenir compte des creneaux horaires, de son parc existant et des pointes hebdomadaires et saisonnieres. Pour la preparation des voyages en groupe d'enfants ou d'adultes, la SNCF a mis en place des correspondants qualifies permettant de repondre localement au mieux aux demandes des organisateurs. Des negociations s'effectuent de gre a gre pour les groupes superieurs a quatre-vingt-dix-neuf personnes. Une plus grande souplesse de negociations permettra dans certains cas de consentir une reduction supplementaire sur les tarifs commerciaux affiches pour les groupes. Les differents quotas d'acces des groupes pour tous les TGV, meme les plus demandes, seront revus a la hausse en fonction du taux d'occupation de ces TGV. Parrallelement, la SNCF poursuit son effort de mise en place des trains speciaux reserves aux groupes a l'occasion des departs et retours des vacances d'ete et d'hiver (trains assures avec du materiel « corail » et TGV sur les axes habituellement desservis par TGV). Naturellement, la SNCF doit veiller a ce que toutes ces prestations presentent toutes les garanties de qualite et de securite, qu'il s'agisse des conditions d'accueil dans les gares ou du materiel roulant utilise.

Données clés

Auteur : [M. Mercieca Paul](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2520

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1702

Erratum de la question publiée le : 2 août 1993, page 2365

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2728